



# **Attestation de formation continue 2025/2026**

**Nom, Prénom:**

## Adresse:

## NPA, localité:

Conformément à notre règlement de formation, il est impératif d'effectuer 40 heures minimum de perfectionnement et de formation continue en médecine alternative sur deux ans.

Veuillez compléter le formulaire et joindre les copies des confirmations de cours ou de perfectionnement avec l'énumération des heures reconnues par le RME en 2025/26 et envoyer le tout au secrétariat de la SEBIM avant le 31 décembre 2026.